CONTRAT DE FREQUENTATION

ACCUEIL DE LOISIRS D'UPIE AVRIL 2022

Le fait de remplir ce contrat vous engage financièrement.

Cocher les jours des semaines souhaitées (3 jours d'inscription minimum par semaine)

Le tarif tient compte du repas du midi, goûter et des sorties.
L'accueil se fera de 7h30 à 9h00 et la sortie de 17h30 à 18h30
Toute réservation est due. Toute absence ou annulation sera facturée et ce quel que soit le motif, exception faite en cas de maladie (uniquement sur présentation du certificat médical).

Tous les parents dont les enfants fréquentent le centre doivent avoir pris connaissance du règlement intérieur.

NOM : **PRENOM :** **AGE :**

Lu et approuvé le : **Signature :** **Quotient familial (CAF) :**

Jour /semaine	Du 19 au 22 avril 2022
MARDI	
MERCREDI	
JEUDI	
VENDREDI	

DOCUMENTS NECESSAIRES ET OBLIGATOIRES

Avant le premier jour de présence de l'enfant

Dossier d'inscription

- Fiche de renseignement
- Fiche sanitaire de liaison
- Le contrat de fréquentation
- Bons C A F (si vous y avez droit) Datés et signés.
- Fournir une Attestation d'assurance Responsabilité Civile extrascolaire avec l'individuelle accident.

Vous relevez du régime (cocher la case correspondante) : CAF ☐ MSA ☐

TARIFICATION

Facturation en fin de séjour.
Tarif en fonction du quotient familial (QF<1000 => 18 € QF>1000 => 20 €)
N° C A F ou MSA obligatoire. Sinon fournir votre dernière feuille d'imposition.

Toute réservation est due et sera facturée !

Le service enfance municipal "accueil de loisirs" n'est pas régisseur financier et ne peut donc pas recevoir de règlements. Le paiement se fait à réception de la facture par **Chèque à l'ordre du Trésor Public** à déposer ou à envoyer à la trésorerie de Valence Romans Agglo ou par **virement**.
TRESORERIE Valence Romans Agglo 25 avenue de romans 26000 VALENCE.

A RENDRE EN MAIRIE AVANT LE 08 AVRIL 2022